Une CGT forte pour signer de bons accords !

Le patronat et les organisations syndicales avaient ouvert une négociation concernant le forfait horaire annuel. Il s'agissait de pouvoir compléter le forfait existant déjà dans la convention collective. Celui-ci permettrait de proposer aux salarié-e-s, par avenant au contrat de travail, de travailler jusqu'à 1 827 heures avec une majoration de 10% des heures supplémentaires.

La négociation portait sur la possibilité d'avoir une autre convention de forfait qui porterait le nombre d'heures travaillées à 1 920 heures. Mais les heures auraient été majorées de 25% … dès les 1 608ème heures. Seul-e-s les salarié-e-s des coefficients 260 et suivants auraient été concerné-e-s. Aussi, les minimums salariaux se seraient établis ainsi :

Coefficient	Salaire de base 35h (1er avril 2015)	Convention 1920h (2015)	Forfaits jours (2015)
260	23 470,76 €	29 185,09 €	
280	24 768,56 €	30 798,86 €	
330	28 013,06 €	34 833,29 €	34 176 €
385	31 582,01 €	39 271,16 €	36 319 €
450	35 749,86 €	44 515,91 €	39 380 €
600	45 533,36 €	56 619,19 €	40 997 €

Le forfait jours est sur une base de 2 180 heures (*10 heures par jour*).

Il faut mettre en lien le rapport « *forfait horaire hebdomadaire*» et « *forfait jours* » en comparant avec le salaire. Et chacun-e s'apercevra qu'il n'y a pas de comparaison.

Pourtant, seules la CGT et FO étaient prêtes à signer ce texte. Mais avec les règles liées à la représentativité, cela n'a pas été possible. En effet, pour pouvoir signer, il faut que les signataires recueillent au moins 30% des suffrages exprimés. Ce qui n'est malheureusement pas le cas aujourd'hui. Mais vous pouvez faire en sorte que cela change ce qui aurait pour conséquence, de remettre cet accord à la signature.

Mais cette situation est révélatrice du fait que la CGT, contrairement à ce qui se dit, signe des accords … à partir du moment où ils sont bons pour les salarié-e-s.

Chaque voix compte et c'est pourquoi , **nous comptons sur vous.**

POUR DÉFENDRE NOS DROITS VOTONS

Du 28 novembre au 12 décembre 2016

la cgt tpe.cgt.fr

Vous êtes salariés de cabinets d'expertise comptable / commissaires aux comptes de moins de 11 salarié-e-s. Dans le cadre des élections TPE, la CGT s'adresse à vous pour que vous lui permettiez de continuer à assurer la défense de vos droits et de vos intérêts.

En effet, par votre vote, vous ferez en sorte que la CGT, votre CGT demeure une organisation incontournable dans la profession. Simplement, parce qu'il y a beaucoup à faire tant sur les conditions de travail qu'au niveau des rémunérations.

Allez, donnez-lui la force nécessaire, votez pour la liste CGT.

Chèr-e-s collègues,

Je suis salariée d'un petit cabinet d'expertise comptable situé en province. Compte tenu des conditions de travail de plus en plus difficiles, un salaire totalement insuffisant, je me suis syndiquée à la CGT, organisation syndicale qui porte toujours mes attentes et mes aspirations au regard de ce que je vis au quotidien.

Ainsi, comme moi, vous allez élire des représentants aux Commissions Paritaires Régionales Interprofessionnelles (*CPRI*) dans votre région. Ces nouvelles commissions sont de nouveau lieu de dialogue social où les militants CGT auront à cœur de porter nos préoccupations. Et je le sais, le dévouement des militants CGT est sans pareil.

D'autre part, vos voix ont contribué à la désignation des conseillers prud'homaux de votre département. Cette justice, pour être aux services des salariés a besoin de beaucoup de conseillers CGT, qui conjuguent professionnalisme et défense des intérêts des salarié-e-s.

Enfin en votant pour les listes CGT, vous lui permettrez d'être représentative dans la branche des experts comptables et commissaires aux comptes et de négocier de bons accords voire s'opposer à des accords de régression.

Bien à vous,

C.S

Les métiers dans le secteur changent et se transforment sous l'effet du numérique et des réglementations tant nationales qu'européennes. C'est, notamment, pourquoi la branche s'est dotée d'un observatoire des métiers, l'OMECA, qui permet d'avoir une réelle visibilité de ces mutations et par conséquent de se mettre en capacité de réagir via des actions de formation. L'ensemble des études se trouve sur le site de la branche. Cela permet à chacune et chacun d'appréhender l'évolution de la profession. Mieux encore, il est possible via le site de se positionner sur son propre métier et de penser sa propre évolution professionnelle.

Sur l'ensemble des études, la CGT s'est donnée les moyens d'y participer activement… ayant comme unique souci la défense des intérêts des salarié-e-s. Notons que c'est d'ailleurs la CGT qui met à jour le site.

La question qui se pose aussi aujourd'hui est l'avenir de la profession au regard de son cœur de métier qui tourne autour de la tenue de la comptabilité et de l'établissement des bulletins de paie. La CGT a appréhendé ces problématiques afin d'y apporter des réponses.

La CGT s'engage à porter ces exigences à tous les niveaux, dans les branches professionnelles, au plan interprofessionnel, au sein des territoires.

LA REPRÉSENTATIVITÉ POUR LES CONVENTIONS COLLECTIVES

Les résultats des élections TPE dans les cabinets d'expertises comptables et commissaires aux comptes, contribuent, avec l'addition des élections des entreprises de plus de 11 salarié-e-s à déterminer la représentativité pour notre organisation syndicale. Nous représentions **13,69 %** lors de la dernière consultation. Il ne tient qu'à vous que nous fassions encore mieux. Cela nous permettra d'être encore plus forts autour de la table des négociations pour obtenir des accords qui changent en mieux la vie de chacun-e d'entre nous. En effet, il ne sert à rien de signer des accords … si cette signature ne permet pas d'améliorer les conditions de vie et de travail. C'est ce souci qu'a en permanence la CGT.

Il est par conséquent important de donner par notre vote, de la force à la CGT. La défense des intérêts de salarié-e-s passe par une CGT puissante qui sait faire la différence entre le compromis et la compromission. Nous le savons bien, la précarité pas plus que le code du travail ne se négocie. Par notre vote CGT, construisons notre avenir, invitons tous nos collègues de travail à voter CGT.

AGIR POUR LA FORMATION

La CGT milite pour des actions de formation de qualité, accessibles à tous et permettant aux salarié-e-s d'évoluer tout au long de leur carrière.
Et cette volonté, la CGT la porte au sein de la section paritaire, de la Commission Paritaire Nationale de l'Emploi et de Formation Professionnelle et de l'Organisme Paritaire Collecteur Agréé (*OPCA*) AGEFOS. Il gère les fonds dédiés à la formation professionnelle où la CGT agit pour que soit priorisées les formations qualifiantes.

DÉFENDRE LES RETRAITES

Alors que l'espérance de vie en bonne santé tend à diminuer (*63 ans selon certaines études*), le gouvernement et certaines organisations syndicales sous la pression du MEDEF, ont reculé, de fait, l'âge de départ à la retraite à taux plein à 63 ans. La CGT refuse cet allongement de la durée de cotisations qui ne résout aucunement le problématique du financement, lié à la fois à un sous emploi chronique et aux exonérations dont bénéficient les entreprises (*30 milliards d'euros en 2009*).

La CGT a des propositions en matière de financement pour une retraite à 60 ans avec une pension qui permette de vivre correctement et qui soit indexée sur le salaire moyen, mais pour conquérir un haut niveau de droit à la retraite, cela nécessite une CGT puissante. Et il ne tient qu'à vous qu'elle le soit.

ELECTIONS PRUD'HOMMES

C'est avec nos voix que nous contribuerons à la description des conseillers prud'homaux. Jusqu'à présent nous avions une élection spécifique pour élire les juges prud'homaux. Mais le gouvernement et d'autres ont fait le choix de supprimer cette élection, où tous les salarié-e-s votaient majoritairement pour la CGT. Continuons à voter massivement pour la CGT, pour les prud'hommes. Choisissons dans nos départements des juges CGT pour les conseils de prud'hommes paritaires. Nous avons besoin de juges qui ont à cœur le respect du droit, des conventions collectives, de la défense des intérêts des travailleuses, de travailleurs, rejetons les petits arrangements voulus par certains au détriment des salarié-e-s.

Avec la CGT pour les salarié-e-s des cabinets d'expertise comptables et commissaires aux comptes

LUTTONS ENSEMBLE !

La CGT n'en a pas fini avec la loi travail. Les mobilisations et les actions de ces derniers mois, se sont heurtées à un gouvernement et à un patronat plus méprisants que jamais. Non seulement par le 49.3, il s'est livré à un véritable déni de démocratie, mais en plus il a refusé avec la complicité du MEDEF d'écouter les 70% de français qui ne voulaient pas de cette loi de régression sociale. Pourtant la CGT n'a rien lâché.

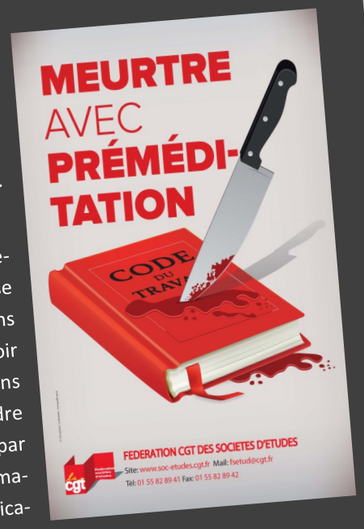

C'est aujourd'hui dans les branches et les entreprises que nous comptons nous opposer à la mise en œuvre de cette loi. En même temps, nous avons saisi les tribunaux internationaux pour faire valoir les droits des salarié-e-s. En effet, si les dispositions de cette loi venaient à s'appliquer il est à craindre que de nombreuses garanties sociales acquises par la lutte soient remises en cause. Il en est de la majoration des heures supplémentaires, de l'application sans dérogation des accords de branche...

Nous pouvons résister dans la branche pourvu que nous pesions. La CGT faisait **13,69 %** lors des dernières élections. Ce n'est évidemment pas assez puisque nous ne pouvons signer seuls des accords et encore moins s'y opposer. Mais si vous pensez que dans votre profession, la CGT a un rôle à jouer du point de vue de l'obtention de nouvelles garanties collectives, il faut voter CGT. Rappelons-nous, les congés payés, la retraite, la sécurité sociale, la limitation du temps de travail, c'est grâce à la lutte qu'a mené la CGT avec les salariés.

« Celui qui combat peut perdre
mais celui qui ne combat pas a déjà perdu »
(Bertolt Brecht)

ÊTRE CADRE DANS UNE TPE

Être cadre dans une TPE est un réel défi par rapport notamment aux moyennes et grandes entreprises.

Non seulement, nous sommes souvent moins bien payés, nous avons peu accès aux formations diplômantes, mais surtout nous sommes plus menacés par le chômage. Nous occupons la plupart du temps une fonction de direction qui nous met souvent en porte à faux avec notre travail. Coincés entre des responsabilités et une stratégie, nous pouvons être prisonniers d'aléas économiques que nous ne maîtrisons pas.

Pourtant, cadre souvent « *low cost* » nous devons obtenir une reconnaissance de notre travail qui passe par, à la fois notre qualification, notre salaire et un réel déroulement de carrière. Ce qui dans une TPE ne peut passer que par des droits et des garanties qui permettent :

- **Une garantie de l'emploi,**
- **Un exercice de leur travail dans une éthique professionnelle respectée,**
- **Une réelle liberté d'expression.**

Ces éléments concourent pleinement à la refondation du statut du cadre dans lequel la rémunération ne saurait être en dessous du Plafond Mensuel de la Sécurité Sociale. De même, la question du temps de travail doit être abordée du point de vue de la santé et de la vie familiale tout en conciliant des objectifs professionnels réalistes. Nous voulons un bien-être conciliant vie privée et vie professionnelle. Il serait donc des plus difficiles d'ignorer les problématiques de la protection sociale, enjeu important dans les TPE.

Le périmètre du statut de l'encadrement doit être défini à partir du contenu du travail, des fonctions exercées, du niveau de qualification et de responsabilités. Il doit couvrir la diversité de l'encadrement, et ne peut donc se limiter aux seuls encadrants.

La CGT porte haut et fort ces revendications, afin que les cadres dans les TPE puissent aussi se réaliser dans leur travail qui lie responsabilité et une certaine autonomie. C'est en ce sens que la CGT se bat contre la dégradation des conditions de travail, la casse du statut cadre et revendique de nouveaux droits pour l'encadrement. Ensemble cadre et non-cadre, votons dans nos collèges respectifs pour notre syndicat CGT.

POUR NOUS CONTACTER

Fédération CGT des Sociétés d'Etudes
263 rue de Paris - Case 421
93514 Montreuil Cedex

☎ 01 55 82 89 41
01 55 82 89 42
fsetud@cgt.fr
http://www.soc-etudes.cgt.fr
https://www.facebook.com/fsetud/
https://twitter.com/FSETUD

*La CGT envoie par fax à l'ensemble des cabinets un « **bulletin d'informations** » afin de vous tenir au courant de ce qui se passe dans notre profession. Certain-e-s ne les voit pas. Il nous est possible de vous les envoyer sur votre mail personnel. Pour cela, il suffit de nous envoyer un mail à **fsetud@cgt.fr** avec la mention « **je désire recevoir les bulletins d'informations de la branche de l'expertise comptable, commissaires aux comptes** ».*